

**SAS Centrale Photovoltaïque du Camp de Mourmelon**

Chez EDF Renouvelables France  
Cœur Défense - Tour B  
100, esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris La Défense Cedex

Affaire suivie par Franciah AHOUCANDJINOU  
[Franciah.ahoucandjinou@edf-re.fr](mailto:Franciah.ahoucandjinou@edf-re.fr)  
06 09 77 82 97

**Préfecture de la Marne**

1 Rue de Jessaint,  
51000 Châlons-en-Champagne

Fait à Paris la Défense, le 26 juin 2023

**Objet :** Dossier de demande d'autorisation environnementale relative à un projet photovoltaïque sur la commune de Mourmelon-le-Grand (51)

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions des articles R181-12 à R181-15-10 et R181-32 du Code de l'Environnement je soussignée, Madame Jennifer MENAGE, Directrice de Zone Nord-Est d'EDF Renouvelables France, dûment habilitée par délégation de pouvoir et de responsabilité en date du 28 février 2022, ai l'honneur de solliciter pour le compte de la SAS Centrale Photovoltaïque du Camp de Mourmelon, l'autorisation de construire et d'exploiter une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Mourmelon-le-Grand (51).

Conformément à la demande de la préfecture, sont ainsi joints au dossier les documents suivants :

- 1) La checklist de complétude afin de s'assurer de la présence de toutes les pièces ;
- 2) Le CERFA n°15964\*02 ;  
une note descriptive accompagnant le CERFA ;
- 3) Un Dossier Administratif et Technique contenant :
  - L'identification du demandeur ;
  - les présentations du site et du projet ;
  - les capacités techniques et financières du demandeur à exploiter l'installation ;
  - la situation administrative et les conditions de remise en état du site.
- 4) Une étude d'impact, incluant notamment l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- 5) Un dossier de demande de dérogations espèces protégées contenant :
  - Le CERFA 13614\_01\_Habitats
  - Le CERFA 13616-01\_Individus
- 6) Un résumé non technique de l'étude d'impact ;
- 7) Un dossier graphique comprenant :
  - Un plan de situation (1/25 000<sup>ème</sup>) précisant la situation de l'installation ;
  - un plan cadastral à l'échelle 1/2 000<sup>ème</sup> ;

- des plans de masse des constructions ;
  - des photomontages permettant de situer la centrale dans son environnement ;
- 8) Une Note de Présentation Non technique, résumant le dossier de demande d'Autorisation Environnementale ;

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jennifer MENAGE  
Directrice de Zone Nord-Est

